



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : DEMANDE DE RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE
par : Monsieur Jean LHUISSIER	n° : DP 076451 22 00165 2023.395
demeurant à : 45 rue des Murets 76130 Mont-Saint-Aignan	surface de plancher (1) : -
pour : l'installation d'une clôture sur un terrain sis à : 45 Rue des Murets à Mont-Saint-Aignan	surface du terrain : 1077 m ² cadastre : AY350

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 22 00165 en date du 25/10/2022 délivrée à Monsieur Jean LHUISSIER pour l'installation d'une clôture ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 20/02/2023 tendant au retrait de ladite déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et madame la directrice des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 04/04/2023
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine